

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 9

Votants 14

Absents 6

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI; J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; N.BOUTEAUD ; C.PARDO ; S.AMOURIQ ; S.CHEVRY ; S.DELAVY ; F.MALARD

Date de convocation : 20/06/2023

Secrétaire de séance : Pierre PERSICO

Pouvoirs 5

N.BOUTEAUD donne procuration à G.ALLAIN ;  
C.PARDO donne procuration à P.PERSICO ;  
S.AMOURIQ donne procuration à J-F.BONIN ;  
S.CHEVRY donne procuration à C.TIVEDDU ;  
S.DELAVY donne procuration à M.BOUMIR

**CONTRACTUALISATION 2024 – Sécurisation de la falaise Rue de la Gare  
Délibération N°43/2023**

Monsieur le Maire rappelle que suite à plusieurs signalements de la part d'administrés concernant la chute de pierres dans leur propriété, la Commune a diligenté une étude diagnostique et avant-projet G2 auprès d'un cabinet géotechnique, afin de mesurer la gravité de la situation.

L'étude géotechnique a révélé différents points d'instabilités sur la falaise qui ont été catégorisés en 3 classes : chutes de pierres, chutes de blocs et éboulements en masse limitée. L'analyse qualitative des risques et l'approche de terrain ont montré des aléas de rupture modéré à élevé pour les compartiments rocheux identifiés. Une priorisation de travaux est proposée en 2 phases puisque l'ensemble des travaux ne peuvent être réalisés en une seule fois en raison du coût des travaux.

Il présente un projet en ce sens et explique qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département au titre des Equipements de proximité

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser les travaux de sécurisation de la falaise Rue de la Gare de la phase 1 et de lancer une procédure MAPA.
- Sollicite une subvention auprès du Département de l'Ain au titre des Equipements de proximité.
- Valide le chiffrage du projet établi comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre	8 535.00
Travaux de sécurisation Phase 1	81 199.25
TOTAL HT	89 734.25

- Approuve le plan de financement suivant pour les travaux :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Département de l'Ain	Equipement de proximité	26 920.28	30%
Fonds Barnier		35 893.70	40%
Autofinancement par fonds propres		26 920.28	30%
TOTAL HT		<b>89 734.25</b>	<b>100%</b>

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 29/06/2023



Le Maire.

*[Signature]*

C. PARRO  
Adjoint au Maire



pp  
Le Maire,  
Gaël ALLAIN

*[Signature]*

C. PARRO  
Adjoint au Maire

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRACTUALISATION 2024 - SECURISATION DE LA FALAISE RUE DE LA GARE

---

Date de transmission de l'acte : 29/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 29/06/2023

---

Numéro de l'acte : 43-2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230627-43-2023-DE

---

Date de décision : 27/06/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions